



Mercredi 15 avril 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat de Fribourg lance pour la deuxième fois son Prix du social

Doté d'une somme de CHF 10'000.– au maximum, le Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse a été lancé aujourd'hui par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Son but est de valoriser l'engagement des acteurs qui œuvrent dans le domaine social, notamment en faveur de la jeunesse. A partir de cette année, un Prix spécial, d'un montant de CHF 5'000.– au plus pourra également être attribué.

Le Prix du social s'adresse à des personnes ou groupes de personnes domiciliés dans le canton et à des institutions qui ont leur siège social dans le canton. Il veut encourager les activités de bénévolat en reconnaissant leur importance et leur utilité publique dans la vie socioculturelle. Les candidats devront envoyer une brève description de leur projet, en mentionner les objectifs et expliquer les raisons pour lesquelles leur projet devrait être retenu. Le tout doit parvenir à la DSAS jusqu'au 30 juin 2009.

Octroyé tous les deux ans, le premier Prix du social avait été attribué en 2007 à l'Association des scouts fribourgeois, choisie parmi 23 candidatures. Il est décerné par un jury de cinq personnes présidé par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Annexes :

[Règlement du prix du social](#)

[Composition du Jury](#)

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de l'action sociale

Madame Martine Zwick, collaboratrice scientifique

Tél. 026 305 30 89 (11h00-12h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper,
conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site Internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>



Règlement

1. But

Le Conseil d'Etat décerne un prix pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse. L'attribution de ce prix a pour but de saluer l'engagement, l'investissement et la disponibilité des acteurs qui oeuvrent dans le domaine social, et plus particulièrement en faveur de la jeunesse, et d'encourager les activités de bénévolat en reconnaissant ainsi leur importance dans la vie socioculturelle.

2. Montant décerné

Le prix consiste en la remise d'un montant de 10'000 francs au maximum. Cette somme est attribuée à un-e seul-e lauréat-e et ne peut être répartie.

3. Critères de contenu

Il s'agit de récompenser des prestations dans le domaine social et tout particulièrement en faveur de la jeunesse. Le prix est ainsi destiné à honorer une personne ou une institution qui s'est particulièrement distinguée par son engagement dans ce genre d'activités.

4. Critères de forme

Les prestations peuvent être annoncées par les personnes intéressées elles-mêmes, par le jury lui-même ou par des tiers.

5. Mise au concours

La Direction de la santé et des affaires sociales procède à la mise au concours du prix. Elle lance le concours par publication dans la Feuille officielle ainsi que dans les autres médias qu'elle juge appropriés.

6. Droit de participation

Le prix peut être décerné tant à une personne physique que morale ayant son domicile dans le canton.

7. Procédure

Le Conseil d'Etat décerne le prix sur proposition d'un jury. Le jury est composé de cinq membres désignés par la Direction de la santé et des affaires sociales et présidé par le conseiller d'Etat-Directeur ou la conseillère d'Etat-Directrice. La proposition d'attribution est acceptée à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix de la présidence est prépondérante. L'attribution du prix ne nécessite aucune motivation. Elle est définitive et ne peut être attaquée. Toute correspondance à ce sujet est exclue.

8. Remise du prix

Le prix est décerné à l'occasion d'une manifestation publique appropriée.

Fribourg, le 16 mars 2009



Composition du jury

Présidente

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat-Directrice, Direction de la santé et des affaires sociales

Membres

François Mollard, Chef de service, Service de l'action sociale (SASoc)

M. Mollard a participé à la création du fonds de l'action sociale et par là à la création du prix. Il connaît dès lors le cheminement et l'esprit qui ont conduit à ce prix.

Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Responsable du Département des Prestations de Service Haute Ecole Fribourgeoise de Travail social (HEF-TS)

Mme Rey-Baeriswyl travaille dans le domaine social depuis de nombreuses années. Son atout est la connaissance théorique du sujet, vu sa fonction de professeure à la HEF-TS.

Martin Tschopp, Député, formateur à Schmitten

M. Tschopp est le député à l'origine de la motion qui proposait de créer ce prix (motion déposée avec M. Raemy). De plus, il représente la partie alémanique du canton.

Michel Favre, président de l'association fribourgeoise des animateurs socioculturels (AFASC), Marly

M. Favre œuvre depuis des années dans de nombreux projets dans le domaine de l'animation. Il a dès lors une grande connaissance pratique dans le domaine du travail social et plus particulièrement du travail auprès des jeunes.